L'HORRIBLE DRAME DE L'ALCOOLISME PRÈS D'ARRAS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Un premier coup de bêche taillada la face du vieillard de l'extrémité gauche de la bouche jusqu'à l'oreille droite, fracassant la mâchoire inférieure, puis deux autres coups aussi violents parallèles au premier lui furent assénés.

Son coup fait, le meurtrier chercha à se débarrasser de la victime. Que fit-il au juste ? On n'a pu le savoir encore. Mais il y a du sang sur tous les appuis extérieurs des fenêtres et Bory lui-même, sur sa chemise et sur un gilet de laine, porte une grosse trace de sang dans le dos comme s'il avait essayé de transporté le cadavre sur son épaule.

La scène n'avait attiré l'attention de personne et pourtant elle dut se dérouler dans le courant de l'après-midi de jeudi. L'idée de faire disparaître Riflart ayant germé dans l'esprit du criminel, il décida... de l'incinérer. Bory aspergea le corps d'essence, mit du papier autour du cadavre et l'alluma.

La fumée qui s'échappait de la maison attira bien vite l'attention ; on parla d'un commencement d'incendie et bientôt M. Derancourt, maire, arriva avec des secours.

A ce moment Bory ouvrit une fenêtre et se mit à injurier le maire et tout le monde. Il cria : « Si vous ne partez pas d'ici je vous descends tous ».

Apeurés, les voisins s'éloignèrent et comme il n'était pas question d'incendie, le maire se retira. Tout rentra dans le calme et la nuit se passa.

Un spectacle épouvantable

Vendredi matin, Mme Riflart, âgée de 80 ans, n'avant pas revu son mari s'inquiéta. Elle savait qu'il allait parfois chez Bory et en fit part au garde champêtre Viseur. Un voisin, M. Mannessier, approcha de la maison et après avoir fait sauter un volet, jeta un coup d'œil à l'intérieur. Il vit la forme d'un corps sur lequel on avait placé un drap et des serviettes. Il comprit tout, chercha du secours et vit bientôt Bory enjamber la fenêtre de la chambre à coucher et prendre la fuite. Il était environ 7 heures du matin. Avec un camarade, M. Maréchal, M. Mannessier partit sur les traces de Bory et le rattrapa dans le village de Moyenneville, vers les 9 heures. Quand il fut pris, il grommela « Je vais vous faire cuire sans charbon ».

Bory fut maîtrisé, ligoté et gardé à vue en attendant l'arrivée des gendarmes qui le ramenèrent à son domicile.

Pendant ce temps, les constatations avaient été opérées par le chef Gay et le gendarme Noisette. Bientôt le capitaine Valogne, d'Arras, arriva avec le gendarme Delsart et l'enquête commença.

Sur la table de la cuisine, Bory avait laissé un mot écrit sur un mandat-carte de chèques postaux. Il disait : « On m'a tout volé, j'ai eu fort à faire, il s'est mis le feu ». Près de ce mot, le cahier d'écolier laisse apparaître cette maxime : « Aimez-vous les uns les autres ».

Le capitaine Valogne voulut savoir comment le drame s'était passé, mais Bory, toujours par phrases incohérentes, répondit : « On m'a tout volé, je vous demande pardon, je ne suis pas un menteur, faut pas me faire passer pour un imbécile, j'avais des pantoufles sans chaussettes, quand on fait un crime on le fait bien ou on ne le fait pas, c'est lui qui s'est mis le feu, etc. »

Bory tomba sur une chaise, puis se prenant la tête entre les mains pleura longuement. On crut qu'il allait pouvoir parler, mais bientôt il redevint agressif et revint toujours sur les mêmes propos.

Le Parquet sur les lieux

A 11 h. 10 le Parquet d'Arras arriva sur les lieux. Il était composé de MM. Dejean de la Batie, procureur de la République ; Fontaine, juge d'instruction ; Ducrocq, greffier ; M. docteur Brassart, médecin légiste, arriva également, et avec son collègue Michel, de Bucquoy, procéda à l'autopsie du cadavre.

L'honorable médecin légiste a déclaré que Riflart était mort des suites d'une fracture faite d'un coup de talon. Les autres blessures, quoique horribles, n'avaient atteint aucun organe essentiel. Les brûlures avaient été faites après la mort. Le système de défense de Bory s'écroulait donc. C'est bien après avoir tué Riflart qu'il a mis le feu à ses vêtements, asperges d'essence.

Bory n'a pu expliquer comment il se faisait qu'il y avait du sang sur les fenêtres à l'extérieur de la maison. Pendant la reconstitution, il se montra à la fenêtre, se redressa devant les cris hostiles lancés par la foule et déclara : « Qu'il avait tordu son mouchoir plein de sang ». Des curieux lancèrent le cri « à mort », mais Bory ne broncha pas.

Il a en outre déclaré qu'après le crime il alla se coucher sur son lit où il dormit jusqu'au lendemain matin et se réveilla sans se rappeler ce qui s'était passé.

L'enquête se poursuit dans l'espoir qu'il sera possible de savoir exactement la vérité sur ce drame qui a causé un grand émoi dans tout le pays.

Quand on apprit à Arras le meurtre de Bory on ne s'étonna pas trop. On prévoyait pour l'alcoolique une fin dans un asile d'aliénés. Il devait finir plus mal encore, on le conçoit.

A. T.

POUR LUTTER CONTRE LA PRISE DU POUVOIR PAR HITLER EN ALLEMAGNE

Au cours d'une réunion tenue à Hambourg par le « Front de fer », qui comprend la Bannière d'Empire et les syndicats ouvriers socialistes, le président de la Bannière d'Empire, M. Holtermann, a déclaré qu'au cours de ces dernières semaines, la « schupo » s'était renforcée de centaines de milliers d'adhérents provenant des syndicats socialistes et du cartel sportif ouvrier.

« Ce nombre peut et doit s'accroître sans cesse, a affirmé M. Holtermann. Même si M. Hitler prenait le pouvoir à la majorité absolue, cela ne signifierait nullement qu'il serait en mesure de gouverner. Le « Front de fer » des républicains ne se brisera pas. »

La date des élections législatives sera-t-elle avancée ?

Certains députés se déclarent favorables à cette mesure

Dans les couloirs de la Chambre, certains députés assuraient hier qu'on envisagerait favorablement d'avancer la date des élections, lesquelles pourraient avoir lieu dans le courant de février.

Ils faisaient valoir les avantages qu'il y aurait à sortir de l'incertitude politique, paralysante, dans laquelle nous sommes menacés de vivre pendant plusieurs mois et l'impossibilité de faire voter à la veille des élections un budget équilibré et sans surenchères.

Simple ballon d'essai, sans doute, qui se heurtera aussitôt à une autre thèse, laquelle consisterait, au contraire, à reporter les élections aux dates les plus éloignées, c'est-à-dire au 22 et 29 mai.

Mais cette deuxième hypothèse ne paraît pas pouvoir être retenue, car la constitution a fixé au 1er juin l'entrée en fonctions de la nouvelle assemblée, et les commissions de recensement n'auraient pas encore procédé aux proclamations officielles, puisqu'elles doivent se réunir le jeudi qui suit le scrutin, soit le 2 juin.

Les dates du 17 et du 24 avril conservent, sans nul doute, le plus grand nombre de partisans. Elles impliquent la fin des travaux parlementaires pour le 15 mars au plus tard.

La législature actuelle votera-t-elle le budget avant sa séparation ?

Malgré le peu de temps disponible, une forte pression est actuellement exercée pour que la Chambre s'impose tout l'effort nécessaire pour voter le budget avant son renvoi devant les électeurs.

Mais nombreux sont ceux qui doutent que cela soit possible, car le président du conseil et plusieurs de ses collaborateurs les plus importants seront souvent tenus par la conférence internationale, loin du Palais Bourbon.

Une réunion qui finit mal

A l'issue d'une conférence en présence d'un public féminin, un économiste soi-disant distingué, chercha à assimiler « LE TIP » qui remplace le beurre à certaines autres denrées.

Ce fut le signal d'un chahut monstre organisé par les ménagères présentes qui protestèrent indignées en criant que seul « LE TIP » a les mêmes qualités alimentaires et culinaires que le beurre qu'il remplace dans vos ses emplois.

Dépôt à LILLE : 94, rue des Postes. — (Téléph. 54-81).

Le bandit KISTIAENS opéré hier à Lille

ON A EXTRAIT DE SES PIEDS LES BALLES QUE LES POLICIERS AVAIENT TIRÉES

Les bandits roubaisiens **Ovaere** et **Kistiaens**, meditent en cellule, à la prison de **Loos** de l'inconvénient qu'il y a jouer au « gangster ».

Kistiaens qui, on le sait, fut blessé aux pieds par les policiers de Roubaix au moment de la pathétique arrestation de la rue de Rome, a été conduit hier matin à l'hôpital Saint-Sauveur, à **Lille**.

Le chirurgien de service a extrait de chacun des pieds du bandit les balles qui le faisaient beaucoup souffrir.

Au cours de l'opération, **Kistiaens**, dont le « courage » était mis à rude épreuve, cria de douleur et avec exagération.

Après l'opération, **Kistiaens** fut reconduit à la prison de Loos.

LE PRINCE D'ETHIOPIE VISITE LA PARFUMERIE HOUBIGANT

Poursuivant son programme de visites des grandes industries françaises, le Prince héritier d'ETHIOPIE a visité les Etablissements de la PARFUMERIE HOUBIGANT à NEUILLY. Le Prince Asfaou Ouessen a été vivement intéressé par le fonctionnement de ces vastes usines où les dernières ressources de la technique moderne sont mises au service du goût créateur français.

UN ATTENTAT SE PRÉPARAIT CONTRE UN MINISTRE AUTRICHIEN

Suivant des indications fournies par les nationaux socialistes, on a arrêté, à Graz, un chômeur nommé Urlep, pour avoir déclaré qu'il voulait tuer le ministre de l'intérieur, M. Winkler.

Au cours de son interrogatoire, Urlep a prétendu qu'il avait voulu simplement faire une plaisanterie aux nationaux socialistes. Mais cette allégation est en contradiction avec les résultats de l'enquête, ainsi qu'avec les déclarations faites par deux autres chômeurs, camarades d'Urlep, qui ont également été arrêtés. Tous trois seront déférés à la justice provinciale.

VOS RATS ENGRAISSENT
Seul "VIRUS ROUGE" les anéantira
Amp. 4.50. Exigez-le. Ets Olivier, Avignon

L'ATTENTAT ANTIFASCISTE D'AUBAGNE

Une dépêche de Marseille annonce que les auteurs de l'attentat du siège de la Société des anciens combattants italiens d'Aubagne ont été arrêtés. Ce sont deux Italiens : Giuseppe Formassari, né à Bologne et Piétro Cacanaoci né à Romago. On a trouvé sur eux des documents antifascistes, dont l'origine n'est pas précisée.

L'un d'eux Piétro Cacanaoci, a avoué vendredi matin, être l'auteur de l'attentat.

POUR RÉTABLIR L'ÉQUILIBRE du budget des P. T. T.

LA COMMISSION DES FINANCES A ACCEPTÉ L'AUGMENTATION DES SURTAXES SUR LES ÉCHANTILLONS ET LES CORRESPONDANCES AFFERENTES AUX CHEQUES-POSTAUX

La commission des finances de la Chambre a entrepris, hier matin, l'examen du budget des P. T. T. Le rapporteur, M. Ernest Lafont, a mis ses collègues au courant de la situation financière de cette administration, dont les crédits affectés à l'exercice 1931-1932, et qui restent à courir jusqu'au 31 mars, étaient déjà dépassés à la date du 8 janvier, malgré les augmentations qui avaient été votées et qui étaient dues, d'ailleurs, aux majorations de traitement pour le personnel.

En vue de rétablir l'équilibre du budget autonome des P. T. T., le rapporteur a proposé un relèvement des tarifs sur lesquels la commission a été appelée à se prononcer aussitôt, bien qu'ils ne dussent figurer que dans la loi des finances.

Elle a successivement repoussé le principe de la majoration des taxes d'affranchissement des lettres, des imprimés et de celles qui concernent les communications téléphoniques, pour ne retenir que les surtaxes sur les échantillons et les correspondances afférentes aux chèques-postaux.

LA LIVRE EN HAUSSE

La livre sterling a continué vendredi, à Londres, son mouvement en avant. Paris débute à 89 1/4 et New-York à 348 3/4. Certains attribuent cette fermeté du sterling à des achats importants opérés pour le compte continental et surtout français. Ces opérations seraient, dit-on, faites par des établissements désireux d'employer, après publication de leur bilan de fin d'année, leurs disponibilités à des taux avantageux.

Cette explication ne semble pourtant pas conforme aux faits. On ne relève, en effet, aucun mouvement anormal parmi les maisons françaises. Il semble plutôt qu'on se trouve en présence d'une conséquence de l'optimisme qui prévaut quant au règlement de la discussion des réparations.

A Paris, en clôture, hier, la livre a coté **88,8150.**

LES SORTIES D'OR ANGLAIS PENDANT L'ANNÉE 1931

Une statistique publiée par les journaux anglais évalue à plus de 116 millions de livres sterling, plus de 14 milliards de francs au pair monétaire, les sorties d'or qu'eut à supporter la Grande-Bretagne, au cours de l'année 1931. Cette statistique montre péremptoirement que ce que les Anglais appellent le drainage de l'or, ne s'est pas exercé au profit seul de la France. Les exportations d'or britannique à destination de la Hollande et de la Suisse ont même été proportionnellement plus considérables si on tient compte de la superficie géographique et du volume monétaire qu'à la destination de la France.

Dans ces deux pays, la couverture métallique des billets en circulation y est sensiblement plus importante qu'en France. Elle atteint 86 % en Hollande et dépasse 100 % en Suisse.

AROME PATRELLE
Donne au Bouillon Goût exquis Belle couleur dorée

LE DOCTEUR ECKENER A REÇU LA MÉDAILLE D'OR DE L'AÉRONAUTIQUE INTERNATIONALE

Vendredi matin ont commencé, à Paris, les travaux de la conférence extraordinaire de la Fédération aéronautique internationale qui groupe les représentants de vingt-trois nations.

La séance a été consacrée uniquement à l'attribution de la grande médaille d'or de la Fédération pour l'année 1931 et à la modification des statuts qui n'a pu être terminée et sera reprise au cours d'une prochaine séance.

Quant à la médaille de la Fédération, elle a été attribuée au docteur allemand Eckener, pour ses voyages en dirigeable, tant en Amérique du Nord qu'en Amérique du Sud.

FÉDÉRATION DES TRÉPANÉS BLESSÉS DE LA TÊTE ET COMMOTIONNÉS

On nous communique : « Le Conseil d'Administration de la 1ere Section Régionale de la Fédération nationale des Trépanés, Blessés de la tête et Commotionnés, fait un appel pressant auprès de ceux qui ne sont pas encore inscrits à ce groupement, créé pour la défense et les revendications des droits tout spéciaux de ces mutilés de guerre.

» Le Comité directeur de la Fédération poursuit des démarches en haut lieu pour l'obtention : 1. d'une allocation spéciale aux Blessés crâniens impaçables et inaptes aux emplois réservés et particuliers ; 2. d'un coefficient d'aide à tous les trépanés et commotionnés, ayant une invalidité d'au moins 60 pour cent ; 3. de l'application du taux de 100 pour cent à tous les épileptiques, quelle que soit le fréquence des crises.

» Tous les Trépanés, Blessés de la tête et Commotionnés de la 1re région (Nord, Pas-de-Calais, Aisne) auront à cœur de venir renforcer les rangs de la section, qui compte plus de 600 membres actifs, en adhérant en masse pour défendre tous leurs droits.

» Le siège de la 1re Section Régionale est établi : 23 place Rihour, à Lille, où se tiendra l'assemblée générale le dimanche 31 janvier 1932, à 10 h. 30.

Pour tous renseignements prière de s'adresser à M. Georges Ghys, 31, rue des Tanneurs, à Lille (Nord), où les adhésions pour l'année 1932 sont reçues dès maintenant.

LE GRAND GALA AU PROFIT DES CHOMEURS, A DOUAI

Un grand gala au profit des chômeurs sera donné à l'Hippodrome de **Douai** le 24 janvier, à 15 h. 30. Il est organisé par l'Amicale des Méridionaux, sous la présidence d'honneur de M. Léon Escoffier, maire de Douai et sous les auspices des autorités civiles, militaires et religieuses, avec le gracieux concours de l'orchestre symphonique du Conservatoire de Douai et d'artistes réputés.

En voici le programme : Mme Tonia Navar, de la Comédie Française : Poésies ; dernier tableau de l' « Arlésienne », avec accompagnement d'orchestre et chœurs, sous la haute direction de M. Victor Gallois, premier grand prix de Rome. — Mme Robillard-Viode, premier grand prix du Conservatoire de Paris, professeur au Conservatoire de Douai : « Depuis le jour où je me suis donnée » ; « Louise » (Charpentier); Duo de Thaïs (Massenet), avec M. Teissie, de l'Opéra. — Mme Aimée Gugelot : Air de Michaella (« Carmen » de Bizet), costumée; Duo d'Hamlet, avec M. Lenthery, de l'Opéra. — M. Teissie, de l'Opéra : Arioso, du Roi de Lahore (Massenet). — M. Glineur, violoncelliste, lauréat du Conservatoire de Paris : 1° Mouvement du Concerto de Boccherini : a) Le Cygne (Saint-Saëns); b) Toccata (Frescobaldi).

M. Devries, de l'Opéra : Le Rêve de Des Grieux (Manon); Fantaisie : O divin mensonge (Lakmé). — M. Lenthéry, de l'Opéra : Appel au peuple flamand, de Patrie. — M. Leconty, du Capitole de Toulouse : a) La Légende de la Sauge; b) Le Jongleur de Notre-Dame.

Danses Cracoviennes, Chœurs et Scènes champêtres en costumes nationaux, sous la direction de M. Stanislas Iankowski.

Le programme, illustré par une allégorie signée du peintre Georges Delpianque, sera présenté aux spectateurs par des membres de l'Association Philanthropique Douaisienne, président M. Dhorne.

Le piano d'accompagnement sera tenu par M. Jean Defontaines, professeur au Conservatoire de Douai.

Votre mouchoir vous protègera
contre grippe et rhume de cerveau, si vous avez soin de l'imbiber chaque jour de quelques gouttes d'INHYL. INHYL coupe le rhume de cerveau en 24 heures. Le fl., 7 fr. Demandez bien INHYL chez votre pharmacien ou, à défaut, envoyez un mandat de 7 fr. à Pharmacie Doucet, Bolbec (S.-I.)

CONGRÈS INTERNATIONAL DE PRESSE DE LA JEUNESSE UNIVERSITAIRE CATHOLIQUE

La Fédération des Etudiants de l'Université Catholique de Lille et sa revue estudiantine « Catho » organisent, avec l'appui de l'Ecole de Journalisme, de l'Université Catholique, les 4, 5, 6 mars 1932, à Lille, un congrès international de presse de la Jeunesse Universitaire Catholique.

Ce congrès est placé sous le patronage de hautes personnalités ecclésiastiques et civiles, et de représentants autorisés de la presse de Paris et de province. S. E. le Cardinal Liénart présidera la séance publique de clôture, qui aura lieu dans l'Aula Maxima de l'Université Catholique le samedi 5 mars.

Une exposition des revues françaises et étrangères aura lieu, pendant les trois jours du congrès, dans une des salles de l'Ecole de Journalisme.

INCORPORATION DANS LA MUSIQUE

L'examen musical réservé aux jeunes gens qui doivent être appelés en avril 1932 aura lieu, pour ceux qui demandent à le subir à Lille, le mardi 26 janvier à partir de huit heures, à la citadelle.

Les demandes écrites devront parvenir à M. le colonel commandant le bureau de recrutement de Lille, 28, place aux Bleuets, avant le 20 janvier, dernier délai.

COUR D'APPEL DE DOUAI

ACCIDENT D'AUTO A LOQUINGHEM

M. Gaston Croquelois, cultivateur à **Loquinghem**, passait en auto, certain jour, dans la localité, lorsque son véhicule fut accroché par la voiture hippomobile de Mme Guilbert.

L'accident n'était pas grave mais il amena, cependant, l'habituel rassemblement de badauds qui se livrèrent à des commentaires divers.

Un automobiliste notamment, M. Deleurance, intervint, qui prit fait et cause pour Mme Guilbert.

M. Croquelois et M. Deleurance échangèrent des mots vifs et finalement des coups. Au cours de la rixe, M. Deleurance se trouva avec un genou démis.

Poursuivi pour coups, M. Croquelois fut condamné par le tribunal correctionnel de Boulogne à 50 fr. d'amende et à payer à la victime une indemnité provisionnelle de 3.000 francs.

En appel, l'affaire est plaidée par Me Gerbert, pour le prévenu, et par Me Reisenthel, pour la partie civile.

La Cour estime que la responsabilité de M. Croquelois est entière ; elle confirme donc le chiffre de la provision et l'expertise. — Quant à la sanction pénale, elle est effacée par l'amnistie.

UN PETIT BAR A SOMAIN

Joseph Gallait et son amie Rebecca Levêque tenaient, à **Somain**, un estaminet où, quotidiennement, se déroulaient des scènes de débauche, avec le concours du personnel féminin de la maison.

Le tribunal correctionnel de Douai condamna les deux tenanciers à quatre mois de prison et à 100 fr. d'amende chacun. Il ordonna, en outre, la fermeture de l'établissement.

Après plaidoirie de Me Soiand, **la Cour confirme le jugement de première instance dans toutes ses dispositions.**

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

En juin dernier, M. Philament passait à motocyclette sur le territoire de **Bailleul**, lorsque, arrivé au hameau du Nouveau Monde, il doubla une auto, pilotée par M. Pierre Paquet.

Malheureusement, le motocycliste fut accroché par le véhicule, renversé et tué sur le coup.

A la suite de cet accident, le tribunal d'Hazebrouck condamna M. Paquet à 16 fr. d'amende et à verser à la partie civile 25.000 fr. de dommages-intérêts.

Après plaidoiries de Mes Dufour et Meignié, **la Cour confirme la décision des premiers juges. — M. Paquet bénéficie de l'amnistie en ce qui concerne la sanction pénale.**

BELLE-SŒUR INDELICATE A DOUAI

Le tribunal correctionnel de Douai avait condamné Juliette Planchon à 50 fr. d'amende et 500 fr. de dommages-intérêts, pour vol au préjudice de sa belle-sœur.

En appel, après plaidoiries de Mes Godin et Delvaliée, **la Cour condamne l'indélicate belle-sœur à huit jours de prison avec sursis, 50 fr. d'amende et 1.000 fr. de dommages-intérêts.**

Le Rhumatisme et ses tortures
Délivrez-vous de l'acide urique empoisonneur et vous vous délivrerez de vos rhumatismes.
Le « TRAITEMENT TRIPLE SIMON » attaque le rhumatisme par tous côtés. L'Elixir Simon détruit et brûle l'Acide urique ; les Pilules Simon l'expulsent du corps ; le Baume Simon calme, assouplit les articulations. Réussite certaine où tout a échoué, dans toutes les formes rhumatismales ou dérivant : musculaires, articulaires, noueuses, sclatiques, goutteuses.
Demandez l'intéressante brochure explicative gratuite du traitement, aux « Laboratoires des Produits Corbeaux », 11 bis, rue de Lannoy, Reubaix (Nord). 0200

MÉDAILLE D'HONNEUR AGRICOLE

Par arrêté du ministre de l'Agriculture, la médaille d'honneur agricole a été conférée aux personnes ci-après désignées :

NORD

MM. Colpaert (Charles-Simon-Joseph), à Awoingt ; Conflans (Daniel-Tobie), à Coudekerque-Branche ; Debreyne (René-Emile-Omer), à West-Cappel ; Desseint (Emile-Antoine), à Guesnain ; Dupont (Auguste), à Wahagnies ; Follet (Emile-Joseph), à Comines ; Gadenne (Henri-Louis), à Hantay ; Lalmant (Arthur-Augustin), à Liessies ; Letocart (Alfred-Séraphin), à Onnaing ; Mercier (Paul-Fernand-Adolphe), à Lambersart ; Pattin (Paul-Emile), à Bavinchove ; Piouchard (Raoul-Emile), à Quiéry ; Richard (Louis-Auguste), à Maninières ; Wyart (Louis-Emile), à Busigny.

PAS-DE-CALAIS

MM. Berteloot (Pierre-Jean-Baptiste), à Longuenesse ; Cailleret (François-Joseph), à Duisans; Cholet (Charles-Louis), à Saint-Omer) ; Mme Copin née Jessus (Marie-Florence), à Bourbon ; MM. Dartus (Emile-Ovide), à Monchy-au-Bois ; tin-Boulogne ; Delcloy (Octave-Hilaire-Aiphonse), à Guines ; Duflos (Louis-Constant-Auguste), à Colembert ; Evrard (Lilévin-Joseph), à Moulle ; Faveeuw Kerque ; Ferrant (Louis-Joseph-Elie), à Colembert ; Froment (Adrien-Louis-Joseph), à Bomy ; Grossemy (Pierre-Joseph), à Xamelincourt ; Mlle Lantoine (Cressence-Marie-Thérèse); à Duisans · MM. Lefebvre (Joseph-Florimond), à Moulle ; Revel (Augustin-Louis), à Moulle ; Mlle Taleux (Marie-Joséphe-Mathilde), à Moulle ; MM Vanhoutte que ; Vanhoove (Jules-Joseph-Eugène) à Sainte-Marie-Kerque ; Mme Vasseur, née Cabotte (Louise-Marie), à Marck.

AISNE

MM. Crépin (Léon-Julien), à Coucy-le-Château ; Cuvillier (Victor Gulslain-Joseph), à Jouy ; Debuire (Joseph-Octave-Auguste), à Sommette-Eaucourt ; Longuépé (Léon-Louis-Joseph), à Aulnois-sous-Laon ; Longuet (Amand-Eugène), à Torcy ; Véron (Emile-Eugène), à Neuilly-Saint-Front.

DANS LA MAGISTRATURE

De « l'Officiel » : sont nommés avocat général près la Cour de Lyon, **M. Astie**, substitut du Procureur général près la Cour d'Appel **d'Amiens**.

Substitut du Procureur général à Amiens, **M. Ramain**, Procureur de la République à **St-Quentin**. Juges à **Béthune, M. Chardon**, juge à **Thiers**. Juge suppléant rétribué dans le ressort de **Douai, M. Bertrand**, avocat. Juges de paix, de **Quesnoy-sur-Deûle, M. Fabre**, avocat de **Lannoy, M. Cléty**, avocat.

Le Marché du Travail dans notre région

Le « Journal Officiel » publie les renseignements suivants :

NORD

Dans le Textile

La situation tend à s'aggraver dans les industries textiles; dans presque tous les établissements, le travail a été interrompu du 25 décembre au 4 janvier.

Dans les peignages de laine, on signale de nouveaux licenciements et l'un d'eux a arrêté le travail. Les filatures de laine chôment deux et trois jours par semaine ; une filature (400 ouvriers) doit fermer prochainement.

Les tissages de draps, de tapis et de tissus d'ameublement chôment deux et trois jours par semaine. Un tissage de draps et tissus pour robes (200 ouvriers), vient de fermer et deux autres vont bientôt arrêter le travail.

La plupart des filatures de coton chôment trois jours par semaine et plusieurs d'entre elles envisagent l'arrêt du travail. Les tissages de tolle ont diminué leurs effectifs et ils ont réduit la durée du travail à quatre et trois jours par semaine.

Dans les fabriques de tulles et dentelles du Cambrésis, l'activité diminue et le chômage augmente; cependant les ateliers de broderie travaillent d'une manière à peu près régulière. Les tissages de mouchoirs de linon et de mélanges de fantaisie travaillent au ralenti et presque tous les ouvriers à domicile sont en chômage. Par contre, une fabrique de soie artificielle travaille de nouveau normalement et elle a réembauché tout son personnel.

Métallurgie, Bâtiment et autres industries

Dans la métallurgie et les ateliers de constructions mécaniques, la crise s'est accentuée; on signale des licenciements dans les forges, aciéries et laminoirs, ainsi que dans quelques ateliers de mécanique. Dans la plupart des établissements, la durée du travail est réduite à 4 et 5 jours par semaine. Toutefois, les usines de constructions métalliques conservent une activité à peu près normale.

Dans le bâtiment et les chantiers de travaux publics, le chômage s'accentue, malgré les travaux entrepris par les municipalités et les services des Ponts et Chaussées.

L'activité diminue sensiblement dans les faïenceries, poteries, fabriques de carreaux céramiques et de produits réfractaires. Les verreries à vitres maintiennent une activité assez régulière; par contre, les verreries à bouteilles, gobeleteries et flaconnage, travaillent moins et diminuent leurs effectifs. Les glaceries qui travaillaient régulièrement jusqu'ici, commencent à renvoyer du personnel.

Le calme persiste dans les fabriques d'engrais et de produits chimiques. Les huileries et les savonneries continuent à travailler à temps réduit, après avoir diminué leurs effectifs. L'activité est faible dans les amidonneries, qui ont congédié quelques ouvriers.

La campagne sucrière est terminée depuis le mois de décembre et les ouvriers du pays qui y étaient occupés sont en chômage, notamment dans les arrondissements de Douai et Cambrai.

Le travail est à peu près normal dans les meuneries, maiseries, rizeries et malteries. Pendant la période des fêtes de fin d'année, les commerces de l'alimentation ont été très actifs. Les brasseries de bière continuent à marcher au ralenti, mais on ne signale pas de licenciements importants.

Le chômage

Les 53 fonds de chômage en activité allouent des secours à 20.691 chômeurs (18.208 hommes et 2.483 femmes) dont 3.767 à Lille, 3.026 à Roubaix, 1.764 à Tourcoing, 828 à Dunkerque, 602 à Wattrelos, 475 à Croix, 472 à Halluin, 416 à Caudry, 405 à Saint-Amand, 372 à Armentières, 343 à Denain, 315 à Douai, 313 à Lomme, 286 à Fourmies, 281 à Maubeuge, 229 à Cysoing, 228 à Haubourdin et 211 à La Madeleine.

On compte 198 chômeurs secourus à Roncq, 180 à Wasquehal, 181 à Hellemmes, 176 à Trith-Saint-Léger, 175 à Marcq, 171 à Loos, 160 à Seclin, 155 à Hautmont, 141 à Mouvaux, 140 à Condé, 137 à Lambersart, 135 à Lys, 119 à Vieux-Condé, 111 à Ronchin, 106 à Fresnes, 103 à Aniche et à Louvroil, 96 à Monsen-Barœul, 92 à Flers, 90 à Raismes, 89 à Faches-Thumesnil, 88 à Cambrai, 87 à Sin-le-Noble, 86 à Onnaing, 84 à Valenciennes, 80 à Somain, et 300 dans huit autres fonds; en outre, 2.736 chômeurs secourus sont inscrits au fonds départemental.

La semaine dernière, on comptait 18.557 chômeurs secourus; il y a donc pour cette semaine une augmentation de 2.134 unités.

En outre, à Dunkerque, 881 dockers en chômage intermittent reçoivent des allocations.

D'autre part, 36 caisses de chômage annexées aux syndicats ouvriers, dont plusieurs appartiennent aux industries textiles, allouent des secours à leurs adhérents.

Le total des chômeurs secourus est de 2.948 (1.865 hommes et 963 femmes) en chômage complet et de 6.088 (3.399 hommes et 2.689 femmes) en chômage partiel et de deux jours par semaine pour 2.389 ouvriers secourus (1.387 hommes et 1.002 femmes), de trois jours pour 2.095, de quatre jours pour 1.109 et de cinq jours pour 495 ouvriers et ouvrières.

PAS-DE-CALAIS

La situation ne s'améliore pas dans les métaux ; une aciérie a licencié 160 ouvriers.

La situation devient plus difficile dans l'industrie textile et l'industrie du papier, ainsi que pour les manutentionnaires et les dockers.

A Calais, le fonds municipal de chômage vient d'être mis en activité; les demandes de secours émanent notamment d'ouvriers des fabriques de tulles et dentelles, ainsi que des ouvriers du bâtiment et des manœuvres.

Le chômage partiel atteint au total 17.500 travailleurs.

Les chantiers départementaux et communaux occupent 2.028 ouvriers. Des secours sont alloués à 1.231 chômeurs par les fonds de chômage fonctionnant à Calais, Arras, Lens, Lillers et sept autres communes industrielles.

CONTRE LE CHOMAGE DANS LES TABACS

On nous communique : « Les délégués au Comité National de la Fédération des Tabacs réunis à Paris, le 13 janvier, salle Andre-Dumercq, 211, rue Lafayette, après avoir entendu les explications de la Commission Exécutive sur les démarches effectuées par elle depuis le dernier Comité National, au sujet du chômage imposé dans les manufactures par notre propre Administration, adopte à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

» Les délégués de la Fédération Confédérée des Tabacs réunis à Paris, au Comité National extraordinaire, le 13 janvier 1932, après avoir examiné la décision prise par l'administration de faire chômer le personnel ouvrier quatre heures par semaine, se refusent formellement à accepter cette mesure considérant que :

» 1. La crise de mévente de l'ensemble des catégories de cigares, n'est nullement consécutive à la crise économique actuelle, mais résulte uniquement d'une hausse injustifiée des prix de vente de ces produits ;

» 2. Que la Fédération Confédérée, ayant en temps opportun montré le danger d'une semblable politique financière l'Administration ayant cru devoir passer outre, doit porter entièrement la responsabilité de l'erreur commise ;

» 3. Que d'autre part, la rationalisation exagérée de la production mécanique sans qu'il est tenu compte des intérêts du personnel ouvrier a accentué dans une notable proportion le malaise actuel, entendent ne pas supporter les frais d'une crise dont ils ne sont nullement responsables ;

» S'élèvent contre la méconnaissance totale des droits des ouvriers titulaires d'un cadre permanent de l'Etat défendant par la même occasion les intérêts des consommateurs ;

» Se déclarent prêts à faire appel à l'opinion publique et à lui dénoncer le scandale créé par une firme industrielle d'Etat qui, alors que depuis 1926, date du rattachement du Monopole des Tabacs à la Caisse d'Amortissements, a toujours été dans un état de leur ensemble n'ont cessé de progresser, accusant des bénéfices toujours croissants, que pendant la même période les effectifs ouvriers se sont diminués dans une proportion de 9 %, cette administration entend ouvrir une ère de chômage en pleine prospérité se mettant ainsi au-dessus de la rapacité de l'industrie privée en ne voulant consentir aucun sacrifice.

» Se déclarent en complet accord avec leur Commission Exécutive et donne à celle-ci toutes les armes nécessaires pour le rétablissement de leurs droits méconnus.

» A 16 heures, les délégués du comité national ont été reçu à la Chambre des Députés par le Groupe Parlementaire de défense des travailleurs des tabacs.

» A l'issue de cette réunion, à laquelle assistaient de très nombreux députés des villes, sièges de manufactures, et qui était présidée par M. Rognon, député du Rhône, président du groupe, assisté du rapporteur M. Marsais, député de la Seine, le groupe a mandaté MM. Rognon, Marsais, Patureau, Mirand, Pie, Degarnaud et Bourgand, pour déposer une demande d'interpellation au Ministre du Buget, dès la constitution du nouveau gouvernement ».

EAUX MINÉRALES POUR LES ANCIENS MILITAIRES

Les anciens militaires et marins auxquels la loi accorde l'autorisation de faire usage des eaux minérales dans les établissements militaires et autres, après constatation de blessures ou infirmités contractées au service doivent faire parvenir leur demande au général commandant le groupe de subdivisions dans la circonscription de laquelle ils se trouvent domiciliés, avant le premier février, pour les établissements ci-dessous : Bagnoles-de-l'Orne, Barèges, Bourbon-l'Archambault, Chatel-Guyon, Le Mont-Dore, Royat, Bourbonne-les-Bains, Capvern, Lamalou-les-Bains, Plombières, Saint-Nectaire et Vichy, et à toute époque pour les établissements ouverts toute l'année, soit : Amelie-les-Bains, Dax, Salies-de-Béarn.

Chaque demande doit être accompagnée : 1° d'un certificat délivré par le médecin traitant et faisant ressortir la nécessité d'une cure dans tel établissement ; ce certificat doit être visé par le maire ; 2° d'une copie certifiée par le maire ; d'une pièce établissant la qualité d'ancien militaire du pétitionnaire et l'origine de ses blessures ou infirmités.

LIQUEUR
CORDIAL-MEDOC

BIBLIOGRAPHIE

La « REVUE DE FRANCE » du 15 janvier 1932 publie notamment :

« Marie des Angoisses », de Marcel Prévost ; « Les grandes crises diplomatiques franco-allemandes », de Raymond Recouly ; « Le Retour », de Charles Sylvestre » « La jeunesse de la princesse Mathilde et du prince Napoléon », de Ferdinand Bac ; « Les arts et la vie » de Saimon ; « L'actualité littéraire », de Fernand Audiat; « Le Théâtre et la Vie », de Ed. Sée ; « L'Armée Française et le Désarmement », du général Niessel ; « La Vie courante », du duc de la Force ; Les Commentaires.

La « REVUE DES DEUX MONDES » du 15 janvier 1932 publie :

« Avant la Conférence du Désarmement » ; Mme Caplain (4e partie), Edouard Estaunié, de l'Académie Française ; « L'Espagne Musulmane » (1. La Cour des Califes) Louis Bertrand, de l'Académie Française ; « Bataille de la Marne », pièce en deux actes (deuxième acte), André Obey ; « Mémoires », (2. La Question du Drapeau